

Amende qui date de 11 ans

Par Le roux eva, le 23/10/2018 à 22:05

Bonjour

Voilà on a acheté une voiture et on a fait reprendre notre vieille voiture mais au moment où l on arrive au garage le vendeur nous annonce votre voiture est gagé car vous avez une amende qui court depuis 2007 nous sommes en 2018 jamais eu l amende ,jamais eu d huissier ,ni compte bloqué ,ni saisie sur salaire.

En 2015 J ai fai un changement d adresse de la carte grise et l on m a rien Jusqu a combien peut monter l amende en partant d une infraction de 90 euros !!!!

Par Visiteur, le 24/10/2018 à 07:29

Bonjour

La prise de gage est très souvent liée à des retours de courriers ou lettres-amendes si fausse adresse ou déménagement non signalé.

Elle est suspensive de toute prescription, vous devez donc payer.

Par Visiteur, le 24/10/2018 à 07:35

Pourvous être agréable

https://www.legavox.fr/blog/maitre-haddad-sabine/opposition-tresor-public-obstacle-cession-2777.htm

Par martin14, le 24/10/2018 à 14:36

Bonjour,

Il faut vous rendre à la trésorerie et demander un Bulletin de situation des amendes en condamnations pécuniaires.

Vous aurez l'historique ... ce qui permettra de vous dire s'il y a prescription ou pas ...

Par cosmocrator, le 24/10/2018 à 16:38

Pour toute information concernant les oppositions au transfert de certificat d'immatriculation appeler

Centre amendes service de Toulouse (CAS) au 0821 0800 31

Ce service saura de quelle trésorerie amende provient l'OTCI.

Si OTCl il y a eu alors la prescription est interrompue.

Cordialement

Par Le roux eva, le 25/10/2018 à 15:20

Merci à tous pour vos conseils.

Par Le roux eva, le 06/11/2018 à 09:57

Après avoir téléphone a Toulouse 6 centimes la minutes on nous a dit d envoyer un email pour effectuer une man levée sur notre otci. Merci beaucoup a cosmocrator pour vos conseils maintenant plus qu a attendre que ce soit effectué...

Par martin14, le 06/11/2018 à 14:06

Bonjour,

[citation]

Après avoir téléphone a Toulouse 6 centimes la minutes on nous a dit d envoyer un email pour effectuer une man levée sur notre otci.

[/citation]

oui, ... et donc, quelle est cette adresse email où il faut écrire ?

Par Le roux eva, le 07/11/2018 à 09:29

cas.toulouse@dgfip.finances.gouv.fr

Par martin14, le 07/11/2018 à 09:51

merci